



succession après donation

Par **Jo857**, le **14/12/2023** à **17:00**

Bonjour à tous,

Mes grands parents m'ont fait ne donation chez un notaire de leur maison et avait gardé l'usufruit Ils ont donné en meme tempts a mon père et a ma tante qui sont leur enfants du terrain

Je suis en plein succesion La maison de mes grands parents est estimé a 67 000 euros Du coup le notaire me demande de donner 53 000 à mes frères et soeurs et cousine pour que j'ai la meme qu'eux.

Est ce normale. A quoi cela a servi que je possède cette donation Je vous remercie pour les réponses